

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>FICHE N° 12</b> | <p><b>EXPÉRIMENTATION « RÉFLEXÉNERGIE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » - 2012/2013/2014</b></p> <p><b>DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION THERMIQUE, À DESTINATION DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS (PO) UNE MAISON ET DONT LES FAIBLES RESSOURCES NE PERMETTENT PAS DE FINANCER LE RESTE À CHARGE DE L'OPÉRATION</b></p> |
|--------------------|--|

La fiche a été créée le 21/06/13.

|                |   |  |   |   |
|----------------|---|--|---|---|
| Vo<br>LET<br>3 | <b>Organisation territoriale</b><br>(management, coordination des acteurs, des réseaux, etc.) | <b>Démarche de guichet unique</b><br>(Articuler et faciliter l'accès aux différents dispositifs) |   | <b>Qualification Formation</b>                    |
| Vo<br>LET<br>2 | <b>Repérage</b><br>des ménages en situation de précarité énergétique                          | <b>Diagnostic socio-technique</b>  | A<br>c<br>c<br>o<br>m<br>p<br>a<br>g<br>n<br>e<br>m<br>e<br>n<br>t                            | <b>Évaluation</b> (suivi des consommations, etc.) |
|                |   | <b>Premières informations</b><br>(kit éco, etc.)   | <b>Sensibilisation</b> (éco-gestes)<br><b>Social</b><br><br><b>Technique</b> (réhabilitation) |   |
| Vo<br>LET<br>1 | <b>Observation</b><br>(diagnostic territorial, recueil d'indicateurs, etc.)                   |  | <b>Expérimentation</b>  |   |

Les cases colorées correspondent aux étapes mises en œuvre pour cette action.

## DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Pour lutter contre la précarité énergétique, de manière **préventive, efficace et durable**, la Communauté Urbaine de Dunkerque expérimente **un modèle de rénovation thermique où elle finance 100 % du reste à charge de l'opération** (fonds communautaire de 100 000 € pour une dizaine de PO), en impliquant un tiers mandataire.

Ce dispositif innovant combine 3 volets :

1/ **intervention d'un tiers mandataire** pour assumer l'ingénierie administrative, technique et financière de l'opération, au nom du propriétaire (PACT région dunkerquoise), avec qui la famille signe une convention de mandat

2/ **sensibilisation aux éco-gestes** (EQUITIA)

3/ **suivi des consommations/factures et de la mise en pratique des éco-gestes** jusqu'à 2 ans après les travaux (EQUITIA et CUD).

Il comporte des spécificités :

- gratuité totale pour le PO ;
- aide et un accompagnement personnalisé de la famille avant, pendant et jusqu'à 2 ans après les travaux ;
- groupement solidaire chargé d'animer le PIG et l'expérimentation (Méthodologie et analyse des 2 dispositifs confiée à ATEMA).

## LE PROJET EN PHOTOS



| PRÉSENTATION DÉTAILLÉE   | CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES  |
|--|--|
| <p>C'est la <b>volonté de passer du curatif au préventif</b> qui a conduit la Communauté Urbaine de Dunkerque à mettre en place cette <b>démarche d'expérimentation visant à traiter, en amont, la Précarité Énergétique</b>. Ainsi, les objectifs de cette opération qui vient en complément du Programme d'Intérêt Général, lui-même inscrit dans le programme Habiter Mieux, est de <b>financer la totalité du reste à charge de l'opération de réhabilitation grâce à l'intervention d'un tiers mandataire, afin de garantir aux ménages un accès durable à l'énergie et un confort minimal</b>.</p> | <p><b>STRUCTURE PORTEUSE</b><br/>Collectivité territoriale (Établissement Public de Coopération Intercommunale)<br/>Communauté Urbaine de Dunkerque</p>  |
| <p><b>Cadrage de l'expérimentation :</b><br/>S'appuyant sur la <b>définition de la précarité énergétique inscrite au Grenelle de l'Environnement et de celle des anglo-saxons</b>, la CUD s'est attachée à examiner les limites du système curatif actuel pour prendre des</p>   | <p><b>PARTENAIRES ASSOCIÉS</b><br/>CCAS, communes, associations locales, EDF</p> <p><b>CIBLES VISÉES</b><br/>Propriétaires Occupants d'une maison individuelle, éligibles aux aides de l'ANAH.</p> |
|  | <p><b>ÉCHELLE TERRITORIALE D'INTERVENTION</b><br/>Territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.</p>  |
|  | <p><b>DISPOSITIF DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION</b><br/>Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique, lequel s'inscrit dans les objectifs du programme Habiter Mieux.</p>  |
|  | <p><b>MOYENS HUMAINS</b></p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p>mesures complémentaires pour lutter efficacement et durablement contre la précarité énergétique. Ainsi, l'expérimentation intègre bon nombre d'aspects permettant de définir les ménages qui sont en situation de précarité énergétique : Taux d'Effort Énergétique<sup>1</sup>, restriction et privation de chauffage, utilisation de modes de chauffages alternatifs, allocation de tarifs sociaux, incapacité des ménages pour financer un reste à charge d'une opération de réhabilitation énergétique...</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un groupement solidaire constitué de 3 prestataires : ATEMA, EQUITIA, PACT</li> <li>- Au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque, un responsable et d'autres agents qui viennent en appui</li> </ul>  |
| <p><b>=&gt; Cette définition plus large permet de cibler les publics les plus précaires dans le but de les sortir durablement et efficacement de leur situation de précarité énergétique tout en leur garantissant accès durable à l'énergie et confort thermique minimal.</b></p>  | <p><b>MOYENS FINANCIERS</b></p> <p>Fonds de la Communauté Urbaine de Dunkerque : 100 000 € pour le financement du reste à charge de l'opération.</p> <p>Dans le cadre du marché PIG-expérimentation, financement au dossier abouti : 2 685,17 € (prestataire)</p>   |
| <p>L'expérimentation vise une <b>dizaine de foyers</b>, au regard du fonds communautaire de 100 000 €, destiné au reste à charge de l'opération (travaux + ingénierie), toutes aides mobilisables déduites.</p>   | <p><b>MOYENS TECHNIQUES</b></p> <p>Logiciel Conso'Coach pour le suivi des consommations après travaux.</p> <p>Logiciels PACT pour études thermiques.</p>  |
| <p>Les travaux envisagés sont notamment : isolation, installation ou changement/perfectionnement du système de chauffage, pose de vannes thermostatiques, d'un thermostat d'ambiance, d'une VMC.</p>  | <p><b>ANNÉE DE LANCEMENT ET DURÉE DE L'ACTION</b></p> <p>Lancement mi 2012</p> <p>Clôture de la sélection des foyers 1er trimestre 2014</p> <p>Réalisation des travaux en 2014</p> <p>Evaluation au fil de l'eau</p> <p>Bilan global 2014/2015</p>  |
| <p><b>Déroulé de l'expérimentation :</b></p> <p>Le <b>repérage des propriétaires</b> susceptibles de faire partie de l'expérimentation est réalisé de deux manières complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- via des <b>données statistiques</b> : étude du fichier des bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (direction Energie CUD)</li> <li>- via le <b>signalement d'un opérateur</b> (CCAS, PACT, etc.).</li> </ul> <p>(cf Fiche Bonne Pratique n°11 « Projet Anaspat RÉGES »).</p> <p>Ce repérage effectué, <b>les dossiers sont soumis à la direction Énergie de la Communauté Urbaine</b>. Un inventaire exhaustif de chaque situation (foyer et logement) permet d'apprécier si l'étude doit être poussée. Cette pré-sélection effectuée, le PACT effectue le diagnostic ou un audit Environnemental Énergétique du bien. Et la Communauté Urbaine statue définitivement sur le dossier.</p> <p><b>Dès acceptation du dossier et signature de la</b></p> | <p><b>ÉTAT D'AVANCEMENT</b></p> <p>en cours</p> <p>Au 1er janvier 2014, 3 foyers sélectionnés dont 2 lancés.</p> <p>En avril 2013, 9 mois après le début de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 situations pressenties → 3 dossiers retenus, 2 dossiers validés ;</li> <li>- 2 foyers ont signé la convention de mandat.</li> </ul> <p>En novembre 2013, à 15 mois du lancement :</p> <p>44 situations pressenties → 3 dossiers retenus, 2 rénovations lancées, 1 dossier en cours de finalisation et 7 dossiers en cours d'étude</p> |

1 Taux d'Effort Énergétique : part des ressources utilisées par un ménage pour les dépenses d'énergie dans son logement.

**convention de mandat ménage – PACT**, ce dernier prend en charge toute l'ingénierie administrative, technique et financière de l'étude des travaux à l'achèvement de la rénovation (devis, programme des travaux, financement, choix des entreprises...). Au titre de cette convention, le PACT perçoit les subventions pour le compte du propriétaire et règle directement les entreprises<sup>2</sup>.

En parallèle, **le cabinet EQUITIA accompagne le foyer dans la mise en pratique des éco-gestes, le suivi des consommations/factures d'énergie.**

#### Les obligations incombant aux propriétaires

s'engageant dans l'expérimentation :

- la signature des marchés avec les entreprises et la réception des travaux
- l'occupation du logement pendant 6 ans (exigence de l'ANAH dans le cadre du Programme Habiter Mieux) ;
- l'acceptation du **suivi des consommations/factures, de la mise en pratique des éco-gestes jusqu'à 2 ans après l'achèvement des travaux**, suivant le degré d'autonomie du foyer, et la réalisation d'un bilan énergétique après 2 ans, réalisé par EQUITIA . Ceci vise à garantir le bon usage des équipements, du bâti, la bonne appropriation de la formation aux éco-gestes, au regard de l'investissement spécifique et lourd dont bénéficie le foyer bénéficiaire.

*(cf Fiche Bonne Pratique n°13 « Accompagnement à domicile pour suivre les comportements et les consommations grâce au Conso'Coach »).*

La démarche se veut complète et facile pour les propriétaires qui sont totalement pris en charge grâce à un ensemble coordonné d'intervenants.

Le bilan des premières rénovations devrait être disponible courant 2014.

#### Les perspectives pour cette expérimentation :

A terme, il s'agit de définir le modèle adapté au profit du plus grand d'usagers notamment moyennant la création d'un fond partenarial qui associerait communes, collectivités territoriales, instances régionales / départementales, énergéticiens... déjà impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique ou souhaitant s'y mobiliser.

<sup>2</sup> Il faut, également, savoir que la Communauté Urbaine peut préfinancer le PACT jusqu'à 70 % des subventions octroyées, le solde lui étant versé à l'achèvement des travaux.

## PREMIERS RÉSULTATS

Non disponibles à ce jour.

## ÉVALUATION DE LA DÉMARCHÉ

Consommations, factures, mise en pratique des éco-gestes avant et jusqu'à 2 ans après la réalisation des travaux.

## LES ENSEIGNEMENTS

### FORCE

- Les foyers bénéficient d'un accompagnement personnalisé et soutenu avant pendant après la rénovation. Cette réhabilitation thermique est gratuite moyennant un engagement particulier du foyer avec le mandataire (PACT).

### FAIBLESSE

- Peu de familles répondent à l'ensemble des critères, le bien souffre parfois d'une pathologie lourde d'où un reste à charge trop élevé pour satisfaire la dizaine de foyer. L'implication obligatoire du foyer dans l'accompagnement spécifique avec le PACT et EQUITIA constitue un frein pour certains foyers.

### LEVIER

- Certains critères restrictifs vont être levés pour permettre l'élargissement des conditions d'éligibilité et ainsi pouvoir accueillir davantage de familles.

### FREIN

- Les critères permettant de bénéficier de l'expérimentation sont nombreux et relativement spécifiques ce qui peut laisser de côté certains foyers démunis.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### PERSONNE RESSOURCE

Élisabeth NOYELLE, référente sur l'expérimentation « Réflexénergie Précarité Énergétique »,  
elisabeth.noyelle@tud.dunkerque.fr, 03.28.62.80.26

### SITE INTERNET

[www.communauté-urbaine-dunkerque.fr/fr/competences/energie/index.html](http://www.communauté-urbaine-dunkerque.fr/fr/competences/energie/index.html)

### LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

- Power Point de présentation de la démarche

## DES CONSEILS POUR REPRODUIRE

### STRUCTURES POUVANT S'INSPIRER DE LA DÉMARCHÉ

Les collectivités territoriales souhaitant s'engager dans un dispositif poussé d'aide et d'accompagnement pour les familles les plus démunies.